

### Objectifs

Connaître les obligations réglementaires liées à l'entretien et au contrôle des chaudières alimentées par des combustibles liquides dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kW.

Ce stage est prévu pour des chaudières d'une puissance maximum de 70 kW.

Savoir rédiger l'attestation d'entretien.

### Public visé

Plombiers chauffagistes, agent technique de maintenance, chef de chantier, installateur.

### Niveau de connaissances préalables

Expérience professionnelle dans l'installation de chaudières avec brûleur fioul

### Intervenant

Formateur expérimenté et diplômé

### Modalités de contrôle préalable

aucune

### Durée

2 jours – 14 heures

### Participants : 8 maximum

### Méthodes pédagogiques

plateformes pédagogiques  
support de cours - vidéoprojecteur

### Sanction fin de formation

QCM 20 questions



### Contenu de la formation

#### Le contexte réglementaire

- le décret n°2009-649 du 9 Juin 2009 et son arrêté d'application : 15/09/2009
- l'entretien annuel obligatoire des chaudières de 4 à 400 kW

#### Les chaudières visées de 4 à 400 kW : Fioul.

Choisir le gicleur approprié au foyer et à la puissance désirée.

Les opérations à réaliser lors de l'entretien opérations prévues dans la norme NF X 50-011

#### Les mesures à effectuer/les valeurs de référence

- mesure du taux de monoxyde de carbone (CO)
- mesure du taux de CO2 et réglage de la combustion
- évaluation du rendement et des émissions de polluants de la chaudière

Utiliser l'analyseur de combustion

- Mesurer et vérifier le tirage
- Optimiser le réglage de combustion
- Quantifier l'air et le combustible (fioul).

Exemple d'attestation d'entretien obligatoire

Evaluation de stage